



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

31 JANVIER 2025

**Présents :**

Mme Maud TALLET, M. Michel BOUGLOUAN M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. HAMMOUDI Mourad, Mme Safia DAVID, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS M. Jean-Paul STERZATI, Mme Valentine MASSOLIN, M. Thierry BABEC, Mme Marie PASCUAL DÉOM

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	34
PRESENTS :	19
ABSENTS REPRESENTES :	12
VOTANTS :	31
ABSENTS :	3

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Florence BRET-MEHINTO qui a donné pouvoir à Nicole LAFFORGUE, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à Mohamed BOUSSIR, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Guillaume CLIN, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à Michel BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Michèle HURTADO, M. Jeremy NARBONNE qui a donné pouvoir à Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS qui a donné pouvoir à Jean-Paul STERZATI, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Sébastien MAUMONT, M. Foster ABU qui a donné pouvoir à Cyrille PARIGOT, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Annabel BARREIRA, M. Nathaniel GUEDZE qui a donné pouvoir à Mme Valentine MASSOLIN

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Sébastien MAUMONT

**Absents :**

Mme Samia TABAÏ, Mme Isabelle SYORD, Mme Margaux HAPPEL

**016/ OBJET : ACTUALISATION DES DOCUMENTS CADRES RELATIFS AU FONCTIONNEMENT DES JARDINS FAMILIAUX DU NESLES, DES DEUX PARCS ET DE LA SENTE DES SABLES**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°37 du Conseil municipal du 02 décembre 2013 relative à l'approbation des conditions de gestion des « Jardins familiaux du Nesles », notamment règlement intérieur et la convention de mise à disposition des parcelles avec les familles ;

**VU** la délibération n°22 du Conseil municipal du 24 février 2020 relative à la modification de la mise à disposition des parcelles des jardins familiaux du Nesles aux familles ;

**VU** la délibération n°27 du Conseil municipal du 25 juin 2012 relative à la gestion du jardin partagé des Deux Parcs, notamment le règlement intérieur et la convention-type de mise à disposition des parcelles.

**CONSIDÉRANT** que pour faciliter la gestion administrative et logistique des jardins familiaux du Nesles et les relations avec familles, il est apparu nécessaire de réviser notamment, la durée d'occupation, les démarches à effectuer en cas de perte de clés ainsi que la limitation de certaines essences.

**CONSIDÉRANT** que sur les jardins familiaux des Deux Parcs et de la Sente des Sables, l'installation de cuves à eau et de nouveaux cabanons collectifs de stockage des outils et matériels en 2024 ainsi que le changement de la clôture pour celui des Deux Parcs rendent nécessaires d'actualiser les documents cadres afférents afin de mieux encadrer leur utilisation.

**VU** l'avis favorable de la commission citoyenneté du 22 janvier 2025 ;

**VU** l'avis favorable du Bureau Municipal du 27 janvier 2025,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Michèle HURTADO, Maire-adjointe déléguée à la citoyenneté

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité,**

**APPROUVE** les modifications citées ci-dessus dans les nouvelles conventions de mise à disposition d'une parcelle sur les jardins familiaux du Nesles, des Deux Parcs et de la sente des Sables avec les familles, le règlement intérieur de ces jardins;

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition avec chaque famille, le règlement intérieur, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;

**PRÉCISE** que Le montant de la redevance annuelle d'occupation reste inchangé sur l'ensemble des sites à savoir :

- 80€ la parcelle de 50 m<sup>2</sup> aux jardins familiaux du Nesles,
- 40€ la parcelle de 20 m<sup>2</sup> aux jardins familiaux des Deux Parcs (montant révisé par délibération du n°23 du Conseil municipal du 24/02/2020),
- 65€ la parcelle de 40 m<sup>2</sup> aux jardins familiaux de la sente des Sables

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à émettre les titres de recettes correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

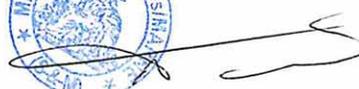
Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le **17 FEV 2025**  
publié ou notifié le **18 FEV 2025**  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date.

Le Maire,  
  
Maud TALLET

Fait à Champs-sur-Marne, le 12 février 2025



Le Maire,

  
Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de de ux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.